

Coupe du Val d'Oise

Équipes mixtes « Jeunes »

Samedi 03 juin 2023

DOJO RÉGIONAL 1 rue Alexandre Dumas 95220 Herblay s/ Seine

1) Équipe mixte de **8 BENJAMINS** → Pesée : **12h30/13h00**

F-40 ; F-48 ; F+48 ; M-34 ; M-38 ; M-42 ; M-50 ; M+50
(32kg mini) (28kg mini)

années = 2011 – 2012

grade minimum = Jaune-Orange


2) Équipe mixte de **8 MINIMES** → Pesée : **12h30/13h00**

F-44 ; F-57 ; F+57 ; M-38 ; M-46 ; M-55 ; M-66 ; M+66
(36kg mini) (26kg mini)

années = 2009 – 2010

grade minimum = Orange

REGLEMENT DE L'ANIMATION

Règle 1	▶ 2 clubs MAXIMUM, par catégorie d'âge, peuvent « s'associer »
Règle 2	▶ 3 combattants d'apport maximum par catégorie d'âge par le club associé
Règle 3	▶ Dans chaque catégorie d'âge, un club ne peut apporter de judokas qu'à un seul autre club et ne peut dans ce cas pas recevoir d'apport de judokas pour lui-même (y compris par le club associé)
Règle 4	▶ L'autorisation d'association jointe devra obligatoirement être remise lors de la pesée de l'équipe complète. A défaut, de cette remise du document dans le délai précisé, l'apport de judokas extérieurs ne saurait être pris en compte.
Autres points	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrage FFJDA • Tps de combat = 2 minutes avec décision obligatoire • 1 Accompagnant par équipe autorisé • PASSEPORT EN REGLE A PRESENTER A LA PESEE • Les clubs s'engagent en connaissance du règlement proposé
	▶ INSCRIPTION « Extranet » OBLIGATOIRE PAR LES CLUBS AVANT LE VENDREDI 02/06/2023 minuit inclus



« Fier d'être judoka ! »

« Ensemble, on voit plus loin ! »

**AUTORISATION D'ASSOCIATION AVEC UN AUTRE CLUB DU COMITE 95
 COMPETITION PAR EQUIPES MIXTES du 03/06/2023**

BENJAMIN	MINIME
Cocher la mention utile - Remplir obligatoirement une feuille par catégorie d'âge	

Je soussigné(e),

Président du club :

autorise le(s) judoka(s) :

NOM	Prénom	N° de licence (passeport à présenter)

à intégrer l'équipe mixte du Club désigné ci-dessous :

- ▶ 2 clubs MAXIMUM, par catégorie d'âge, peuvent « s'associer »
- ▶ 3 combattants d'apport maximum par catégorie d'âge
- ▶ Dans chaque catégorie d'âge, un club ne peut apporter de judokas qu'à un seul autre club et ne peut dans ce cas pas recevoir d'apport de judokas (y compris par le club associé)
- ▶ Cette présente autorisation d'association devra obligatoirement être remise lors de la pesée de l'équipe complète. A défaut, de cette remise dans le délai précisé, l'apport de judokas extérieurs ne saurait être pris en compte.

Signature du Président

+ Cachet du Club (prêteur)

Fait à

le :